

Service émetteur : Délégation départementale  
d'Ille-et-Vilaine  
Département Santé-Environnement

Affaire suivie par : Garreau Philippe  
Courriel : [ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr)

Téléphone : 02 99 33 34 23  
Télécopie : 02 99 33 34 19

N/Réf : 2019-11-04-0523/EIEA/ERSEI/PhG  
V/Réf : Votre transmission du 18 septembre 2019  
Cascade : 35-2018-00271  
Ane : AEU 35 2019 66  
M Christophe MARQUER

Date : 14 NOV. 2019

Objet : Contrat territorial – Bassin Versant Couesnon Aval  
CUGUEN - ANTRAIN – PORTES du COGLAIS - GAHARD

Monsieur le directeur départemental  
des territoires et de la mer  
SEB / PEMA  
Le Morgat – 12, rue Maurice Fabre  
CS 23167  
35031 RENNES CEDEX

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis pour avis le dossier d'étude préalable présenté par le Syndicat Mixte du Bassin du Couesnon Aval dans le cadre des projets de restauration du Couesnon aval et ses affluents au titre de la déclaration d'intérêt général (DIG) et de l'autorisation environnementale unique (AUE).

Ce dossier porte sur des travaux qui consistent à restaurer et entretenir les cours d'eau, supprimer les ouvrages gênant la circulation piscicole et engager des actions de reconquête de la qualité de l'eau.

Il existe, sur la zone d'étude délimitée par les communes de Cuguen (au nord-ouest), Antrain (au nord), Portes du Coglais (au nord-est) Gahard (au sud), trois captages pour la production d'eau potable:

- « le Chatel » à Marcille Raoul, la zone de travaux sur le ruisseau de Long Pré est située à l'extérieur des périmètres de protection.

- « les Villaloup » à Antrain et « la Tournerie » à Gahard ; les travaux sont situés à l'extérieur des périmètres de protection.

Il n'existe pas de zone de loisirs en eau douce dans les secteurs de travaux.

En conséquence, j'émetts un avis favorable à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice de la Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine



Anne-Yvonne EVEN